

Maître François LIEURADE
Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale
18 rue Parmentier
95200 SARCELLES

Etude annexe
3 bis avenue de Paris
95290 L'ISLE ADAM

PROCES VERBAL DE CONSTAT DE DESCRIPTION



Constat du 14 décembre 2020

Page 1 sur 6

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT
ET LE QUATORZE DECEMBRE

A LA REQUETE DE :

Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Citea, 1/3 Impasse des Terrasses à 95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE, agissant poursuites et diligences de son syndic le CABINET MICHEL HANNEL & ASSOCIES, SAS au capital de 40.000,00 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 350 355 921, dont le siège social est sis 10 Rue de Florence à 75008 PARIS.

Pour qui domicile est élu au cabinet de Maître Nélie LECKY, Avocat postulant au Barreau du Val d'Oise, demeurant 46 Rue Louise Michel, 95190 GOUSSAINVILLE, et ayant pour avocat plaident le cabinet HERAL AVOCATS, Avocat au Barreau de Paris, demeurant 56 Avenue Victor Hugo, 75783 PARIS CEDEX 16.

Lequel est constitué sur les présentes poursuites de saisie et leurs suites, et au cabinet duquel domicile est élu.

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 19 Novembre 2020.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier, décrits comme suit :

Les biens et droits immobiliers sis à CERGY (95), 1/3 Impasse des Terrasses, cadastrés section CY numéro 331 et plus particulièrement le lot n° 175 se décomposant de la façon suivante :

LOT NUMERO 175 :

Dans le bâtiment B, au 2^{ème} étage, UN STUDIO comprenant entrée, salle de bains avec wc, placard, séjour avec coin cuisine.

Et les 43/10.000èmes des parties communes générales.

Lesdits biens et droits immobiliers appartiennent à Monsieur *.

**Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE titulaire
d'un office d'huissier de justice
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné**

Constat du 14 décembre 2020

Page 2 sur 6

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Me suis transporté ce jour sur le fonds sis à CERGY (95), 1/3 Impasse des Terrasses, 2^{ème} étage, porte 208, où étant sur place à 10 heures, assisté de Monsieur Antoine MICHALSKI et de deux témoins majeurs, j'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Sur place, je rencontre Madame * ainsi déclarée, laquelle, après que je lui eus indiqué l'objet de ma mission et attesté de ma qualité par la présentation de ma carte professionnelle, me précise ne voir aucune objection à son bon déroulement et occuper les lieux avec ses quatre enfants en vertu d'un bail qu'elle me présente, et moyennant un loyer mensuel charges comprises de 450 € charges comprises.

M^r CLARENS SERGE
 12 rue de l'aven
 95800 Cergy St Christophe
 07 53 00 17 36

M^{me} JUMMUN BIBI
 ZAINAB

contrat de location d'un studio d'une
 surface approximative de 20m² semi équipé situé
 1-3 - impasse des terrasses appartement 208 Cergy St
 Christophe - le loyer sera de trois cent quatre vingt euros
 et de soixante dix euros de charges soit quatre cent cinquante
 euros - le loyer sera exigible au 5 de chaque mois
 une assurance responsabilité sera fournie

Fait à Cergy le 5-11-2019 - Bon pour accord

M^r CLARENS

M^{me} JUMMUN BIBI ZAINAB

clares

Constat du 14 décembre 2020

Page 3 sur 6

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
 Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Les lieux consistent en un studio (lot n°175).

L'immeuble, construit dans les années 1990 présente des façades à l'état d'usage.

L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont en bon état. Les espaces verts et les parties dont l'accès est commun, halls et cages d'escalier sont en bon état d'entretien.



Constat du 14 décembre 2020

Page 4 sur 6

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



L'appartement proprement dit:

Les lieux sont distribués comme suit :

Une Pièce à vivre avec coin cuisine :

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le revêtement plastique du sol est usagé et taché.

Les peintures sont usagées.

L'équipement comprend :

- Un placard;
- Un interphone
- Un évier inox inscrit dans une série de placards de rangement ;
- Une baie vitrée à châssis PVC.



Constat du 14 décembre 2020

Page 5 sur 6

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- **Une salle d'eau/ WC:**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le revêtement plastique du sol est usagé.

Les peintures sont usagées état.

L'équipement comprend :

- Une cuvette WC ;
- Un lavabo en bon état;
- Une douche intégralement équipée ;



Les lieux sont chauffés par des convecteurs électriques.

Un métrage des lieux est effectué sous mon contrôle par la société CERTIMMO.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



Constat du 14 décembre 2020

Page 6 sur 6

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

